



' *Allier*
Socialiste



N°5 - octobre 2014

Alors que François Hollande et le gouvernement de Manuel Valls pilotent la France sur le chemin étroit de la sortie de crise, au milieu des contraintes économiques et budgétaires, entre la persistance du chômage et l'indispensable maîtrise de la dette publique, le Parti Socialiste leur apporte son soutien.

Il n'est pas, pour autant, un "parti godillot".

Face au risque de déflation, la réponse est nécessairement européenne, pour relancer l'investissement de manière coordonnée, et donc soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat.

Dans ce champ de réformes, les unes voulues, les autres subies, pour le redressement de l'économie française laissée au bord de la ruine par la droite en 2012, les militants, sympathisants et électeurs socialistes ont besoin de nouveaux repères. Ils veulent, plus globalement, donner du sens et de la lisibilité à leur projet politique. La mondialisation est une réalité, elle détermine le nouveau contexte dans lequel s'expriment nos valeurs de justice sociale, de liberté, de laïcité, et dans lequel nous nous confrontons à nos concurrents politiques.

Dans un paysage politique profondément troublé, notamment par l'irruption du Front national, la mise à jour de l'identité socialiste est un point de passage obligé.

Elle permettra de clarifier les positions et d'établir la comparaison entre les trois grands projets présents : celui du FN, réactionnaire et décliniste, celui de l'UMP, dans la surenchère ultralibérale, et le nôtre, qui veut préparer une société plus juste, plus durable et plus heureuse.

L'avenir du PS se construit en son sein. Les Etats généraux en sont l'instrument. Participons-y sans retenue.



Ce numéro est aussi l'occasion de faire le point sur la loi d'avenir pour l'agriculture et la réforme de la PAC, qui ont fait l'objet d'un atelier lors de notre Université d'été à Serbannes le 14 septembre dernier. Autre prochain temps fort de débat et de réflexion, la projection à Moulins le vendredi 31 octobre à 20h30 du documentaire «Jaurès est vivant» en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès. Nous vous y attendons nombreux !

Amitiés socialistes,

Jean MALLOT, Premier secrétaire fédéral

L'Allier socialiste,
journal de la Fédération de l'Allier du Parti socialiste
N°5 - Octobre 2014
12, rue Lucien Menut - BP 3102
03105 MONTLUCON CEDEX

Directeur de la publication : Jean MALLOT
Rédacteur en chef : Sébastien BECOULET, Secrétaire fédéral à la communication
Impression : Typocentre - Rue Benoit d'Azy - BP 1117 - 03103 MONTLUCON CEDEX
Dépôt légal octobre 2014 N°ISSN : 2269-5974

Nous remercions Lionel MICHEL, Jean-Louis GROTTTO et toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro

Vie de la Fédération – Les États généraux, mode d'emploi

Reformuler la carte d'identité du Parti socialiste, c'est l'ambition des États généraux des socialistes proposés par le premier secrétaire du Parti socialiste, Jean-Christophe CAMBADELIS, qui se dérouleront jusqu'à décembre et auxquels chaque militant-e est invité-e à participer.

Principes et calendrier

Lancés lors de l'Université de la Rochelle en août dernier, les États généraux des socialistes se déroulent deux ans et demi après les élections présidentielles et législatives de 2012, dans un contexte politique difficile marqué par la montée du Front national et plusieurs défaites électorales qui ont secoué les bases du Parti socialiste.

Ni procédure de congrès ni processus de désignation interne, cette démarche portée par la direction nationale doit constituer un moment de débats, d'échanges et de coproductions dans lequel les militant-e-s socialistes sont invité-e-s à s'exprimer.

Une première série de questions est soumise au débat des militant-e-s et sympathisant-e-s au sein des sections et dans les fédérations, du **29 août au 7 novembre 2014**.

La dernière phase aura lieu du **9 novembre au 5 décembre**. Elle sera consacrée à la synthèse et à l'élaboration de la charte de l'identité socialiste par un comité national de pilotage à partir des contributions, ainsi que des travaux des auditions de personnalités (historiens, sociologues, économistes...). Le texte sera ensuite présenté au bureau national et soumis au vote des militants.

Modalités

Tout-e militant-e a la possibilité de déposer de façon individuelle ou collective une contribution de 2700 signes maximum, espaces et caractères compris, en se rendant sur le site spécialement dédié www.etats-generaux-des-socialistes.fr ou en écrivant à la fédération de l'Allier fede03@parti-socialiste.fr.

Chaque section et fédération doit se réunir pour choisir la thématique sur laquelle elle souhaite travailler et rédiger une contribution.

Les États généraux dans l'Allier

L'édition 2014 de l'Université d'été des socialistes de l'Allier, organisée par Loïc GENESTE et Christian CHAZE, s'est déroulée le 14 septembre à Serbannes. Elle s'est inscrite dans le cadre des États généraux.

Ainsi, Denis LEFEBVRE, historien, secrétaire général de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS), est intervenu sur le thème des « valeurs du socialisme ». Il a rappelé les grands principes du PS : sa volonté permanente de l'unité, afin de surmonter les divergences (stratégiques par exemple), son caractère pacifiste, internationaliste (membre de l'Internationale Socialiste et du PSE) et réformiste : portant l'envie de changer la société et les mentalités de manière progressive.

Il a retracé les débats réguliers entre les socialistes, que ce soit sur leur rapport au pouvoir, la question du leadership, l'Europe ou encore les relations avec les autres partenaires de gauche. S'en est suivi un échange animé avec la salle où de nombreux thèmes ont été abordés : mise en œuvre des 60 engagements, réforme fiscale, transition écologique, lutte contre le chômage ou encore réorientation de la construction européenne.

Chaque section de la fédération participe aussi aux débats. Ainsi, il est possible de consulter sur le site de notre fédération www.allier.parti-socialiste.fr les contributions des sections de Lurcy-Lévis et de Domérat.

Garance ROUVET,
Secrétaire fédérale
à la rénovation



LES 12 THÈMES DES CONTRIBUTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

- ÉMANCIPATION ET PROGRÈS
- TRANSFORMATION ET MONDIALISATION
- CROISSANCE ET SOCIAL-ÉCOLOGIE
- ÉTAT SOCIAL ET SERVICE PUBLIC
- ÉTAT ET CONTRAT
- ENTREPRISE ET RÉINDUSTRIALISATION
- ACTIVITÉ ET PLEIN EMPLOI
- LAÏCITÉ ET RÉPUBLIQUE
- DROITS ET INDIVIDUS
- NATION ET INTÉGRATION
- DÉMOCRATIE ET REPRÉSENTATION
- EUROPE ET SOUVERAINETÉ



États
généraux
des
socialistes

Entretien avec Bernard DEVOUCOUX sur la réforme de la PAC

Bernard DEVOUCOUX, éleveur de bovins, d'ovins et de volailles bio à Brout-Vernet et secrétaire fédéral en charge des projets locaux, répond à nos questions sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC).

Peux-tu nous indiquer quels sont les grands axes de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour 2014-2020 ?

La PAC vient une fois de plus d'être réformée mais elle est aussi confirmée comme une des principales politiques communes de l'Union européenne : elle continue à représenter environ 40% du budget de l'Union européenne, et le caractère stratégique de l'autonomie alimentaire a été réaffirmé. La nouvelle PAC devra être plus en phase avec les marchés et plus respectueuse de l'environnement.

La PAC de 1992 avait été très favorable à l'intensification céréalière, celle de 2014 verra un rééquilibrage des aides entre céréales et élevage. Elle sera aussi plus écologique en prenant en compte les surfaces d'intérêt écologique comme les haies, les mares, les jachères...

Quelle est l'enveloppe budgétaire pour la France ?

Malgré un budget global en baisse et l'arrivée de nouveaux pays, les retours agricoles pour la France sont préservés sur la période 2014-2020 avec 9,1 milliards d'euros par an, soit 64 milliards pour les 7 ans à venir pour les agriculteurs français.

Stéphane LE FOLL a beaucoup pesé pour rééquilibrer la PAC. Quelles sont les grandes mesures pour soutenir l'emploi, notamment dans les petites et moyennes exploitations, et l'installation des jeunes agriculteurs ?

Pour la France, Stéphane LE FOLL a fait des choix : les aides à l'hectare seront majorées pour les 52 premiers hectares puis dégressives, ceci pour décourager l'agrandissement systématique et encourager l'emploi en agriculture ; de même les aides seront majorées sur les 34 premiers hectares pour

les jeunes agriculteurs.

Les régions auront leur rôle à jouer avec une partie des aides européennes à gérer en fonction de leurs priorités, comme les mesures agro-environnementales climatiques ou l'aide à l'agriculture biologique.

Quels sont les impacts de la réforme de la PAC pour notre département et notre région ?

Pour l'Allier, le budget est stable mais le rééquilibrage des aides sera favorable aux petites exploitations d'élevage et aux fermes du bocage avec les aides environnementales. En Auvergne, le montant des aides devrait être en hausse dans les zones laitières de montagne en particulier.

L'abandon des aides à l'engraissement est dommageable pour l'Allier, alors que l'Italie diminue ses achats de brouillards. Nous devons encourager l'engraissement des bovins, source d'emploi dans l'agriculture, et les industries de la viande très présentes dans notre département. Je suis également très inquiet de la disparition progressive des prairies naturelles dans les zones de plaine de la Loire et de l'Allier, alors qu'elles sont des réservoirs de biodiversité dans les zones de cultures.

En conclusion, l'Europe réaffirme sa vocation agricole en encourageant des pratiques plus écologiques tout en restant compétitives sur les marchés mondiaux, et le gouvernement français donne plus de moyens aux régions pour affirmer leurs priorités ; et lui affirme les siennes dans la loi d'avenir qui vient être votée : la justice sociale, l'emploi et l'agroécologie.

Atelier consacré
à la politique
agricole en France et en
Europe lors de l'Université
d'été 2014 des socialistes de
l'Allier à Serbannes.



Loïc GENESTE, Bruno VIF, Bernard DEVOUCOUX et Marie-José CHASSIN

Décryptage - La loi d'avenir pour l'agriculture en 4 points

Après plusieurs mois de débats parlementaires, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt le 11 septembre. L'ensemble de la gauche et l'UDI ont voté pour, seule l'UMP votant contre. Portée par le ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, elle marque une rupture avec la fuite en avant agro-industrielle et vise à donner une nouvelle orientation à la politique agricole française autour de l'agroécologie (union d'agronomie et d'écologie).
Revue des principales dispositions.

Promouvoir l'agroécologie

C'est le fil conducteur de la loi. Il s'agit de ne plus répondre à l'enjeu environnemental par des normes verticales, qui pèsent sur l'activité agricole, mais d'améliorer la valeur ajoutée des productions, en utilisant les services rendus par les écosystèmes plutôt que par des intrants comme les pesticides et les produits phytosanitaires (ces produits issus de la chimie de synthèse peuvent être nocifs à la santé humaine et polluent le sol quand certaines doses sont atteintes).

Afin de valoriser cette nouvelle démarche d'agro-écologie, la loi met en place des **groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**. Inspirés des «coopératives nature» apparues aux Pays-Bas, les GIEE permettront à des agriculteurs de se regrouper et de bénéficier de majorations dans l'attribution des aides publiques lorsqu'ils mettent en place des projets agroécologiques.

Favoriser l'emploi et l'installation des jeunes

La loi vise également à **encourager l'emploi** dans le secteur agricole qui passe par l'installation réussie de jeunes agriculteurs, avec la création d'un contrat de couverture sociale : il garantit au candidat à l'installation, durant les actions de formation prévues par le plan de professionnalisation personnalisé, une couverture en matière d'assurance-maladie et accidents du travail dès lors qu'il n'en dispose pas par ailleurs.

Le rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) comme instrument de portage foncier des terres agricoles est renforcé. Créées en 1960, les SAFER ont pour mission l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, ainsi que la régulation et la maîtrise du marché foncier rural. La loi étend notamment leur droit de préemption leur permettant d'acquérir en priorité une terre mise en vente et rénove leur gouvernance afin d'inclure l'ensemble des parties prenantes de la politique foncière.

Réduire l'usage des pesticides et des antibiotiques vétérinaires

La loi interdit l'utilisation de pesticides près des cours de récréation, crèches, centres de loisirs ainsi que dans les aires de jeux destinées aux enfants dans les parcs et jardins publics. L'usage des pesticides sera également restreint

à proximité d'autres lieux fréquentés par des publics sensibles (hôpitaux, maisons de retraite, cliniques).

Autre mesure importante de protection sanitaire, la loi fixe l'**objectif de réduction de 25 %** au 31 décembre 2016 de certains antibiotiques vétérinaires pour lutter à la source contre le développement de l'antibiorésistance.

Donner plus de poids au bail environnemental

Introduit en 2006 par la loi Bussereau, le bail environnemental permet au bailleur, dans des zones déjà très étendues – parcs naturels, régionaux et nationaux, zones littorales et sites du réseau Natura 2000 – d'imposer des mesures environnementales au preneur.

Un propriétaire pourra désormais demander à son nouveau locataire de conserver les mesures environnementales en cours sur les terres qu'il donne en location. La loi prévoit également une **compensation agricole** qui impose aux maîtres d'ouvrage des projets publics ou privés de restaurer la valeur ajoutée agricole perdue à l'occasion de travaux qui consomment des terres agricoles. Rappelons que chaque année, selon l'Institut français de l'environnement, ce sont en France, 600 km² qui sont artificialisés, soit l'équivalent d'un département français tous les dix ans.

Peu de secteurs sont aussi importants que l'agriculture dans la vie quotidienne des Français. Peu de secteurs mêlent aussi étroitement les dimensions économique, sociale et écologique. Cette loi d'avenir a pour ambition de préciser les contours de l'agriculture française de demain en parallèle à la PAC 2014-2020. Elle intervient dans un contexte difficile alors que 26% des exploitations agricoles françaises ont disparu ces dix dernières années. Elle contient des propositions ambitieuses et concrètes pour l'emploi et la protection de notre environnement. En même temps, elle tient compte des réalités économiques et de la demande future de biens alimentaires (en quantité et en qualité).

Sébastien BECOULET,
Secrétaire fédéral
à la communication

